

# Règlement du REINTEGRATION AWARD 2012

## Article 1 – Description et objectif

Le Reintegration Award est organisé dans le but de soutenir des projets favorisant l'intégration des personnes souffrant de maladies mentales dans la société.

Le REINTEGRATION AWARD, né de l' *International Lilly REINTEGRATION AWARD*, en est déjà à sa 12<sup>e</sup> édition en 2012. Cet Award est décerné chaque année à des projets belges, au Nord et au Sud du pays. Depuis 2008, les éditions francophones et flamandes s'organisent chacune dans leur Région tout en gardant un esprit commun et des échanges réguliers. Coté flamand, c'est la VVGG (Vlaamse Vereniging voor Geestelijke Gezondheidszorg) qui organise le REINTEGRATION AWARD et coté francophone, il est organisé par le Centre de référence en santé mentale, CRéSaM, asbl. Les prix sont sponsorisés par Eli Lilly Benelux S.A. sous forme de mécénat. En Wallonie et à Bruxelles, la promotion du Reintegration Award est assurée par le CRéSaM.

### **Objectifs:**

En soutenant et en faisant mieux connaître les projets favorisant l'intégration des personnes souffrant de maladies mentales, le REINTEGRATION AWARD espère contribuer à la **déstigmatisation des personnes souffrant de maladies mentales et les aider à réintégrer progressivement la société**. Dans cette perspective, il poursuit les objectifs de :

1. **Faire connaître les projets et favoriser l'échange.**
2. **Récompenser chaque projet sélectionné par la remise du Reintegration Award accompagné d'un soutien financier**

## Article 2 – Qu'est-ce que le REINTEGRATION AWARD ?

En 2012, le REINTEGRATION AWARD octroiera en Wallonie et à Bruxelles des prix d'une **valeur totale de 7500 € à deux projets**.

Un jury sélectionne un lauréat qui reçoit un prix d'une valeur de 5.000 €.

Un autre lauréat est nommé par vote le jour de la bourse aux projets et reçoit le prix du public d'une valeur de 2.500 €.

La proclamation du « Reintegration Award » aura lieu **à Namur le 30 novembre**.

Cet événement est organisé par le CRéSaM, Centre de Référence en Santé mentale, asbl.

Il est demandé que chaque projet soit présenté à l'ensemble des participants lors de la bourse d'échange.

En conséquence, seuls les projets représentés pourront recevoir les prix.

De plus, les lauréats présenteront personnellement leur projet récompensé lors de la remise du « REINTEGRATION AWARD »

### Article 3 - Critères de participation

- △ Toute organisation, institution, association reconnue peut introduire un projet.
- △ Entrera en ligne de compte toute initiative wallonne ou bruxelloise visant la réintégration des personnes souffrants **d'une maladie mentale**.
- △ Lors de l'introduction du projet, celui-ci doit **déjà être mis en œuvre**.
- △ Les lauréats seront invités à présenter l'évolution de leur projet l'année suivante.
- △ Le projet présenté ne peut avoir reçu un quelconque soutien financier d'aucun laboratoire pharmaceutique.
- △ La participation requiert la présentation du projet sur base du questionnaire à compléter en annexe (**maximum 5 pages A4**)
- △ **Un résumé**, d'une page A4, **doit impérativement accompagner** le document final.
- △ Tous les formulaires pour l'édition 2012 doivent être **envoyés pour le 22 octobre 2012 au CRéSaM** (date de la poste, du fax ou de l'e-mail faisant foi).

### Article 4 - Sélection des lauréats

#### **Sélection par le jury.**

Après le 22 octobre 2012, tous les formulaires de participation seront vérifiés et soumis au **Jury du Reintegration Award** spécialement composé pour cette occasion. Le jury, sous la présidence de Madame Christiane Bontemps (CRéSaM), est constitué de représentants de la société civile, du monde médical, du secteur ambulatoire, d'associations de familles et de patients ainsi que du milieu universitaire.

Sur demande, la composition exacte du jury pourra être communiquée.

Tous les envois seront **soigneusement soumis au jury** : les formulaires de participation complétés par les candidats seront discutés lors d'une réunion de délibération.

Chaque membre du jury a une voix délibérative sauf la présidente.

Le vote est secret et chaque membre du jury dispose d'une voix.

Les membres du jury ne peuvent voter ni par procuration ni par courrier.

Pour toute situation non prévue dans le règlement, la présidente du jury décidera de la procédure à suivre. Les bulletins de vote seront ouverts par la présidente du jury.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Les représentants des projets participants seront invités par le jury à participer à la bourse des projets et à la cérémonie de remise des prix qui se tiendra le 30 novembre 2012 à Namur.

Les projets non représentés lors de cette journée seront automatiquement disqualifiés.

#### **Vote des personnes présentes lors de la bourse aux projets**

Il est demandé à chaque projet participant d'envoyer au moins un représentant à la bourse organisée ainsi qu'à la soirée de remise des prix dans le but d'exposer le projet aux autres invités.

Chaque projet se verra attribuer un emplacement avec un stand.

Chacun recevra à son arrivée un bulletin de vote à remettre dans l'urne prévue à cet effet avant la clôture du programme de l'après-midi. Chaque participant sera invité à choisir 3 projets en leur attribuant un ordre de préférence. Pour être valable, le bulletin de vote devra reprendre les 3 choix de projets ordonnés selon les préférences.

## **Article 5 – Conditions générales**

### **Les envois**

Tous les envois doivent parvenir au CRéSaM pour le **lundi 22 octobre 2012** au plus tard. Les formulaires peuvent être envoyés directement par la poste, par fax ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

**Centre de Référence en Santé Mentale, asbl  
Boulevard de Merckem, 7  
5000 Namur**

La date de la poste, du fax ou de l'e-mail fera foi.

Par la suite, chaque projet recevra une confirmation d'inscription.

### **Renseignements:**

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires au CRéSaM par tel. : 081/25.31.40 ou par email : [cresam@cresam.be](mailto:cresam@cresam.be)

## Annexe

### Présentation du projet

#### A. IDENTIFICATION DU PROJET

##### NOM DU PROJET :

##### ORGANISATION / ASSOCIATION / INSTITUTION :

Nom de l'association qui porte le projet

Statut juridique

Date de création

Adresse complète :

rue

n°

Code postal :

Commune :

Téléphone:

fax :

e-mail :

Personne de contact:

Nom :

Prénom :

Fonction:

#### B. DESCRIPTION DU PROJET

##### 1. OBJECTIFS

1.1 Quel est l'objectif précis du projet ?

1.2 En quoi consiste le projet ?

1.3 Est-il centré sur un besoin spécifique en matière de réintégration des personnes souffrant de maladies mentales ? Lequel ?

1.4 Votre projet poursuit-il un objectif à court ou à long terme (court terme  $\leq$  12 mois ; long terme  $>$  12 mois) ? Précisez

1.5 Quelles sont les méthodes de travail mises en oeuvre dans le cadre du projet ?

##### 2. GROUPE-CIBLE

2.1 A qui le projet est-il destiné ? (profil, âge, pathologie, estimation du nombre de personnes bénéficiaires, etc.)

2.2 A quelle échelle le projet est-il développé ? (locale, communale, régionale, provinciale, nationale, internationale, etc.) ? Précisez.

2.3 Où le projet se déroule-t-il concrètement ? Dans quels locaux ?

### **3. REINTEGRATION ET IMPACT**

- 3.1. En quoi votre projet vise-t-il la réintégration ? Comment participe-t-il à la dé-stigmatisation ? Par la spécificité de son objectif, de l'approche de sa cible, le partenariat qu'il implique, etc. ? Explicitez votre réponse.
- 3.2. Quel impact le projet pourra-t-il générer sur la prise en charge des personnes souffrant de maladies mentales?
- 3.3. Existe-t-il d'autres organisations/associations ou personnes effectuant un travail similaire? Si oui, travaillez-vous en partenariat avec elles ? Quel(s) atout(s) complémentaire(s) apportent-elles au projet ? Veuillez préciser.
- 3.4. Quelle importance ce projet a-t-il pour votre institution ou organisation ou pour vous-même ?

### **4. CALENDRIER**

- 4.1. Combien d'étapes le développement de votre projet exige-t-il (de la mise en route à son achèvement) ?
- 4.2. A quel stade en est votre projet actuellement ? Précisez.
- 4.3. Veuillez détailler votre calendrier de travail ci-dessous.

### **5. OBSTACLES ET RISQUES**

- 5.1. Quel(s) problème(s) craignez-vous devoir affronter pour mener à bien le projet ?
- 5.2. Comment pouvez-vous aborder ce(s) problème(s) ?

### **6. EVALUATION ET SUIVI**

- 6.1. Comment évalueriez-vous la réalisation du projet après un an ?  
Selon quels critères précis estimerez-vous que l'objectif de votre projet sera atteint ?
- 6.2. Prévoyez-vous des activités de suivi du projet ?  
Quelles seront-elles, quand auront-elles lieu ?
- 6.3. Si le projet est un succès, pourrait-il avoir valeur d'exemple dans le monde associatif ou institutionnel (en Belgique) ? Précisez.

### **7. DONNEES FINANCIERES (à remplir de manière exhaustive, s.v.p.)**

- 7.1. Quel est le **budget total** du projet (en EURO) ? Quelle période couvre ce budget ?
- 7.2. Veuillez détailler ci-dessous les différents postes couverts par ce budget.
- 7.3. Pour quelles dépenses spécifiques le prix du Réintégration Award serait-il utilisé ? Détaillez.
- 7.4. Votre projet bénéficie-t-il déjà d'une reconnaissance officielle ?

**Joindre au formulaire un résumé de maximum 1 page A4. Merci !**  
**En version word et en version pdf**